

ment basée sur la prétendue égalité de droits entre le patron et l'ouvrier.

Le P. C. I. appelle les travailleurs à former leurs conseils à la faveur de toute lutte, de tout préparatif de lutte. Partant de quelques usines, de quelques localités ou de quelques villages ou de quelques casernes, les conseils se multiplieront ; dans l'organisation de la lutte, dans le développement de celle-ci, ils élargiront leurs tâches, se regrouperont pour constituer un vaste réseau sur tout le pays, opposant leur pouvoir à celui des institutions de la bourgeoisie.

## Milices armées pour la sécurité des travailleurs

Celle-ci ne cèdera pas le terrain de bon gré ! Elle supplée à ses forces « légales » par les bandes fascistes. Ce n'est que par la lutte armée que se résoudra le sort de la société. Les conseils de travailleurs ne seraient rien s'il n'existait pas de milices ouvrières armées, si les travailleurs étaient désarmés. La résis-

tance contre les bandes fascistes s'avérerait vaine par le nombre ou par la simple organisation des travailleurs. Des bandes armées ne peuvent être écrasées que par des formations armées. Les dangers d'aventure ou de provocation ne peuvent précisément être surmontés que si la résistance armée aux bandes fascistes a lieu réellement sous le contrôle d'un grand nombre de travailleurs et n'est pas le fait de quelques groupes isolés (1).

\*  
\*\*

En résumé, la situation n'offre qu'une alternative. Victoire du fascisme ou victoire de la révolution prolétarienne. Pour écraser le fascisme, pour le triomphe du socialisme, le P. C. I. appelle les travailleurs à réaliser les mots d'ordre suivants :  
Conseils d'ouvriers, de paysans, de soldats !

Milices ouvrières !  
Armement du prolétariat !

(1) Cette politique au grand jour n'exclut pas mais suppose aussi la clandestinité dans la préparation des actions.

## BULLETIN D'ADHÉSION

Nom \_\_\_\_\_ Prénoms \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Syndiqué ou Syndicat de : \_\_\_\_\_

Depuis : \_\_\_\_\_

Ayant appartenu aux organisations suivantes : \_\_\_\_\_

N° d'inscription \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Permanence tous les jours, de 18 à 19 heures :  
96, rue du Faubourg-Saint-Martin.